

Réf : **071** / DG/DOpI/DAFRP/CD-IPSM/SD

## **DÉCLARATION DE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

Le Cabinet d'Études Stratégiques pour le Développement Durable (CESDD), à travers sa Direction Générale, affirme son engagement ferme en faveur de l'intégrité, de la transparence et de l'éthique dans l'ensemble de ses activités, de ses relations d'affaires et de ses interventions.

Conscient des risques que représentent la corruption et la fraude pour la crédibilité des organisations, la qualité des projets et la confiance des partenaires, le CESDD adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de pratique frauduleuse, de corruption active ou passive, de collusion, de favoritisme ou de détournement de ressources.

La Direction Générale s'engage à prévenir, détecter et traiter tout acte de corruption ou de fraude, qu'il soit direct ou indirect, impliquant ses collaborateurs, experts, partenaires ou toute partie prenante agissant en son nom ou pour son compte.

Le CESDD veille à ce que toutes ses opérations soient conduites dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des exigences des partenaires techniques et financiers. Le cabinet s'inscrit également dans une démarche d'alignement avec les standards internationaux en matière d'éthique et de bonne gouvernance.

Dans ce cadre, le CESDD s'engage à promouvoir des pratiques professionnelles fondées sur l'honnêteté, l'équité et la responsabilité. Toute offre, promesse, don, avantage indu ou tentative d'influence visant à obtenir un bénéfice injustifié est strictement interdit.

La Direction Générale veille à prévenir les situations de conflits d'intérêts et exige de l'ensemble des collaborateurs, experts et partenaires qu'ils déclarent toute situation susceptible d'altérer leur impartialité ou leur indépendance dans le cadre de leurs missions.

Le CESDD met en place des mécanismes internes de contrôle et de vigilance visant à sécuriser ses processus, notamment en matière de passation de marchés, de gestion financière, de recrutement et de gestion des partenariats.

Le cabinet encourage une culture de transparence et de responsabilité, dans laquelle toute suspicion ou constat d'acte de corruption ou de fraude doit être signalé sans délai. Le CESDD s'engage à traiter ces signalements avec diligence, confidentialité et impartialité, et à protéger les personnes de bonne foi ayant procédé à un signalement.

En cas de manquement avéré, le CESDD s'engage à prendre les mesures appropriées, pouvant aller de sanctions disciplinaires à la résiliation de contrats, voire à des poursuites conformément à la réglementation en vigueur.



La Direction Générale s'engage également à sensibiliser et à former ses équipes, experts et partenaires aux enjeux de la lutte contre la corruption et la fraude, afin de renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques.

Par cette déclaration, le CESDD réaffirme sa volonté de faire de l'éthique et de l'intégrité des principes non négociables, garants de la confiance de ses partenaires et de la qualité de ses interventions.

Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> Janvier 2026

Pour la Directrice Générale, et PD

**Christian Précieux BEHZANZIN, MSc, MBA, PMP®, PhD**